

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE Section promotion professionnelle

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation aux épreuves du concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe du ministère de l'intérieur – recrutement lle-de-France Session 2016

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

L'épreuve écrite :

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite qui consiste en la résolution d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau à partir d'un dossier de documents de cinq pages au maximum (durée : 1h30; coefficient 3).

L'épreuve orale :

Mettre le candidat en situation professionnelle pour vérifier son aptitude à accueillir le public, à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau (durée : 30 minutes ; coefficient 4).

2 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation.

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : <u>gestionnaire3-prompro@interieur.gouv.fr</u> au plus tard le <u>lundi 4 janvier 2016, délai de rigueur.</u>
Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre <u>d'affectation</u>.

Toute demande d'inscription qui parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.

3 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION A L'EPREUVE ECRITE

La préparation à distance consiste en 3 exercices d'entraînement à l'épreuve écrite.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que le <u>guide de connexion</u> à la plate-forme e-formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (FORMI) accessible depuis internet ou l'intranet du ministère de l'intérieur.

Les sujets seront à télécharger à l'aide d'un mot de passe et d'un identifiant qui vous seront précisés dans le mail de confirmation d'inscription.

L'envoi des devoirs à la correction se fera via la plate-forme. Un guide de « dépôt de devoir », mis en ligne, permettra de réaliser cette opération dans les délais impartis.

Le stagiaire sera informé par un message de FORMI lorsque sa copie sera corrigée et prête à être téléchargée. Chaque devoir noté et corrigé sera accompagné d'une grille d'évaluation.

Les éléments de correction (corrigé-type) seront disponibles sur la plate-forme FORMI lors de la mise en ligne du sujet suivant.

4 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION A L'EPREUVE ORALE RESERVEE AUX CANDIDATS D'ILE-DE-FRANCE

La préparation à l'épreuve orale organisée au centre national de formation 27, cours des Petites Ecuries à Lognes (77185), comprend :

- deux journées animées par un formateur externe, portant sur la méthodologie pratique de l'épreuve orale d'admission.

5 - OBLIGATION A RESPECTER PAR LE STAGIAIRE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen :
- effectuer un minimum de 2 devoirs sur les 3 devoirs proposés au cours de la préparation ;
- suivre la formation en présentiel (pour les candidats d'Ile-de-France si option choisie) ;
- se présenter au concours.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

6 - FINANCEMENT

<u>Frais pédagogiques</u>: La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

<u>Frais logistiques</u>: Les frais liées à l'hébergement, au transport et à la restauration ne sont pas prises en charge par la SDRF.

7 - OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours.

Il appartient, à chacun, le moment venu, de s'y inscrire sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.